

Gérer les impacts du secteur des loisirs nautiques
sur l'environnement

LISTE DE CONTROLE D'AUTOEVALUATION

THE CENTER FOR
**ENVIRONMENTAL
LEADERSHIP**
IN BUSINESS



TABLE DES MATIÈRES

- 1 Treize questions-clés pour tous les professionnels des loisirs nautiques
- 5 Questions supplémentaires pour les professionnels qui organisent des rencontres interactives avec la faune marine
- 7 Questions supplémentaires pour les professionnels de la pêche sportive
- 8 Questions supplémentaires pour les prestataires de plongée avec tuba, avec bouteilles ou sans équipement lourd

RAISON D'ÊTRE DE CETTE LISTE DE CONTRÔLE D' AUTOÉVALUATION

Cette liste de contrôle d'autoévaluation a été conçue pour vous aider à situer votre entreprise en matière d'intégration de pratiques environnementales responsables. Cette liste de contrôle est divisée en plusieurs rubriques. Les 13 premières questions concernent tous les loisirs nautiques ; les trois autres rubriques posent des questions supplémentaires aux prestataires de secteurs spécifiques : rencontres interactives avec la faune marine, pêche sportive et plongée avec tuba, avec bouteilles ou sans équipement lourd (snuba). Chaque question aborde un point-clé et propose une bonne pratique.

En plus d'être un outil utile aux prestataires de loisirs nautiques, cette liste de contrôle est utilisée par les grandes entreprises de tourisme, comme les voyagistes, les croisiéristes et les hôteliers pour identifier et choisir les prestataires de services responsables. Pour les sociétés qui souhaitent établir des normes de performance pour leurs prestataires de loisirs nautiques, cette liste de contrôle d'évaluation peut être adaptée afin de mettre au point une politique environnementale. Bien que chacun –société et prestataire de service– puisse utiliser différemment la liste de contrôle, l'adoption de ce système de référence commun pourrait servir de cadre normalisé pour la mise au point de programmes de certification volontaires pour l'industrie des loisirs nautiques.

Les principaux entrepreneurs du secteur des services de loisirs nautiques se tournent de plus en plus vers les prestataires qui adoptent des bonnes pratiques environnementales. Ainsi, pour les prestataires de loisirs nautiques (de la plongée sous-marine à la location de bateaux en passant par les activités d'observation), améliorer la performance environnementale ne contribue pas uniquement à la préservation des fonds marins et au développement économique des collectivités côtières, cela peut également développer les affaires, en renforçant l'intérêt que vous présentez pour les entreprises à la recherche de prestataires responsables.

« GUIDE DE BONNES PRATIQUES »

Le « Guide de bonnes pratiques : gérer les impacts du secteur des loisirs nautiques sur l'environnement » a été conçu conjointement avec cette liste de contrôle d'auto évaluation. Ce guide s'adresse aux prestataires de loisirs nautiques désireux de comprendre et d'adopter des bonnes pratiques environnementales. Pour huit sujets-clés liés aux loisirs nautiques, le guide présente un bref résumé des répercussions potentielles, les raisons pour lesquelles il faut adopter des bonnes pratiques et quelques propositions pour réduire ces impacts. Certes, il existe déjà une quantité considérable d'informations sur les bonnes pratiques environnementales dans l'industrie des loisirs nautiques ; nous présentons d'autres sources d'information à la fin du manuel.

Cette liste de contrôle d'auto évaluation et ce Guide pratique des bonnes pratiques : gérer les impacts du secteur des loisirs nautiques sur l'environnement peuvent être téléchargés sur www.celb.org, www.toinitiative.org et www.coral.org.

TREIZE QUESTIONS-CLÉS POUR TOUS LES PRESTATAIRES DE LOISIRS NAUTIQUES

1. Votre entreprise respecte-t-elle les législations et réglementations locales, régionales, nationales et internationales liées à l'environnement ?

Oui _____ Non _____

Prière de dresser la liste des actions entreprises pour aider et informer les clients sur les législations et réglementations locales, régionales, nationales et internationales liées à l'environnement :

Problématique : la collecte d'espèces biologiques-clés et l'évacuation impropre de déchets sur des récifs coralliens peuvent nuire gravement aux écosystèmes. Une pêche excessive de poissons coralliens, d'oursins, de coquillages ou de tout autre animal corallien à des fins ornementales ou gastronomiques contribue à la dégradation des récifs coralliens dans le monde entier. En outre, une pêche excessive d'espèces de poissons de haute mer peut entraîner le déclin d'un écosystème et induire des retombées négatives sur les ressources alimentaires des communautés locales.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent contribuer à la sauvegarde des récifs en respectant toutes les réglementations environnementales relatives à ces questions, comme l'élimination des déchets toxiques et humains ; en évitant de collecter des ressources destinées à être vendues comme objets de décoration ; ou en évitant d'offrir à la consommation des espèces menacées ou en voie d'extinction. Les membres des équipages de bateaux peuvent informer les touristes sur les lois pertinentes réglementant la pêche et la consommation de poissons dans une région donnée et s'assurer que toutes les excursions touristiques et les sorties consacrées à la pêche respectent ces lois.

2. Votre société organise-t-elle des formations, des réunions d'information ou fournit-elle de la documentation aux employés et aux touristes sur les bonnes pratiques environnementales pour la plongée avec tuba, avec bouteilles, la pratique du kayak, les divers types d'excursions en bateau et les autres loisirs nautiques ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour informer les employés et les touristes aux questions environnementales :

Problématique : nombre d'impacts sur les récifs coralliens et d'autres milieux marins sont dus à une méconnaissance ou une mauvaise compréhension du milieu marin de la part de prestataires de loisirs nautiques et de touristes.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent fournir des manuels de formation à leurs employés et mettre à disposition des touristes, à bord des bateaux, des brochures et informations sur les problèmes environnementaux importants. Ils peuvent aussi attirer l'attention sur les pratiques de loisirs nautiques qui minimisent les impacts sur les récifs coralliens et autres milieux marins.

3. Votre société communique-elle à ses employés et aux touristes des informations relatives aux impacts potentiels des engins motorisés et des mauvaises pratiques de navigation sur les récifs coralliens et autres milieux marins ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour communiquer aux employés et aux touristes des informations sur les impacts potentiels d'engins motorisés et les mauvaises pratiques de navigation.

Problématique : des pratiques de navigation mauvaises ou irresponsables, comme la navigation dans des eaux peu profondes, peuvent accroître la sédimentation suite au sillage et aux vagues engendrées. Cette perturbation peut sérieusement endommager les récifs coralliens, les herbiers marins, les mangroves et d'autres milieux marins.

Bonne pratique : afin de minimiser les impacts de la navigation sur les récifs coralliens et d'autres milieux marins, les prestataires doivent suivre les principes de navigation et de mouillage adéquats, éviter l'utilisation de moteurs rapides dans les eaux peu profondes et informer les touristes qui louent des bateaux sur les problèmes environnementaux importants et sur les bonnes pratiques de navigation.

4. Votre société utilise-t-elle et soutient-elle activement l'utilisation et l'achat de bouées d'amarrage comme alternative à l'ancrage autour des écosystèmes des récifs coralliens ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour utiliser et soutenir activement l'utilisation de bouées d'amarrage :

Problématique : en cas de mauvaise utilisation, les ancrages et leurs longues chaînes peuvent sérieusement endommager les écosystèmes des récifs coralliens.

Bonne pratique : Les prestataires de loisirs nautiques peuvent réduire de façon significative les dommages causés par les ancrages en utilisant et en soutenant l'installation de bouées d'amarrage dans les sites de récifs coralliens les plus fréquentés. Par ailleurs, les sociétés de location de bateaux pourraient fournir aux touristes des informations sur les manœuvres de base, les bonnes pratiques de navigation et l'emplacement des bouées d'amarrage dans les régions côtières. Elles peuvent par exemple expliquer les dégâts que peuvent causer les ancrages sur les récifs coralliens et distribuer une carte étanche indiquant l'emplacement des bouées d'amarrage sur les sites de plongée avec tuba et avec bouteilles. Les prestataires de loisirs nautiques et les sociétés de location de bateaux pourraient promouvoir les plongées dérivantes dans des sites sans mouillage d'ancre, lorsqu'aucune bouée d'amarrage n'est disponible sur un site donné.

5. Votre société dispose-t-elle d'un code de bonne conduite destiné à guider les actions des exploitants de navires motorisés et des guides d'excursion lorsque ceux-ci entrent en contact ou observent des animaux marins comme les tortues, les lamantins, les dauphins ou les baleines ? Oui _____ Non _____

Prière de dresser la liste des actions entreprises pour respecter le code de bonne conduite environnementale :

Problématique : les espèces de la faune marine, comme les tortues, les dauphins et les baleines sont facilement dérangées si elles ne sont pas observées dans les règles. Ces perturbations peuvent affecter les relations mère/petit, les périodes de repos et l'utilisation de zones d'alimentation et de reproduction.

Bonne pratique : la meilleure façon d'observer les mammifères marins est de passer lentement à une distance suffisante pour ne pas déranger le comportement des animaux. Éviter d'approcher les animaux de front et ne jamais les poursuivre. Une distance de 100 m est souvent considérée comme la distance minimale pour observer les grandes baleines.

6. Votre société adopte-t-elle des mesures pour prévenir le déversement accidentel de substances toxiques ou de tout autre déchet dans l'environnement ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions menées ainsi que les méthodes et les procédures utilisées pour prévenir le déversement accidentel de substances toxiques ou de tout autre déchet dans l'environnement :

Problématique : les matières dangereuses, comme les carburants et les huiles, peuvent menacer la santé des récifs coralliens et d'autres milieux marins dans les destinations touristiques prisées. Une maintenance insuffisante ou incorrecte des bateaux peut conduire à un déversement accidentel ou involontaire de substances chimiques toxiques dans le milieu marin.

Bonne pratique : la maintenance régulière des bateaux et la tenue des dossiers sur les opérations effectuées notamment sur les moteurs, les réservoirs de carburant et autres parties prédisposées aux fuites peuvent réduire la quantité de polluants qu'un bateau peut déverser dans un milieu marin.

7. Votre société a-t-elle entrepris des actions pour réduire l'utilisation de peintures toxiques antisalissure pour les carènes, de carburants, d'agents de nettoyage et d'autres matériaux dangereux et en assurer l'élimination de façon adéquate ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises et des méthodes utilisées pour réduire l'utilisation de substances chimiques et de peintures toxiques et pour assurer l'élimination appropriée des déchets lors d'opérations en mer ou en cale sèche :

Problématique : les peintures antisalissure pour carènes contiennent des métaux lourds cancérigènes. Dans le milieu marin, elles représentent une menace pour la santé des récifs coralliens et des consommateurs de poissons et de fruits de mer. En cas d'utilisation excessive, de mauvais stockage ou d'élimination incorrecte, nombre de matériaux dangereux, comme les peintures, les carburants et les agents de nettoyage utilisés lors d'opérations de navigation peuvent nuire gravement au milieu marin.

Bonne pratique : les fabricants ont mis au point, testé et commercialisé des peintures antisalissure pour carènes à partir de produits biodégradables qui sont bien moins toxiques que les peintures produites autrefois. En outre, les exploitants de bateaux peuvent remplacer d'autres substances chimiques à bord par des produits de substitution biodégradables et inoffensifs pour l'environnement et s'assurer que toutes les substances dangereuses utilisées pour des opérations en mer ou des réparations en cale sèche sont éliminées dans les règles.

8. Le cas échéant, votre société recourt-elle à la technologie de substitution propre comme les moteurs à quatre temps extérieurs pour des embarcations de petite taille ou utilise-t-elle du biodiesel pour des plus grandes embarcations pourvues de systèmes de propulsion internes ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises ou prévues en vue de recourir à la technologie de substitution propre.

Problématique : les modèles plus anciens de moteurs de bateaux à essence, notamment les modèles à deux temps, sont inefficaces et déversent jusqu'à 30% de carburant non-brûlé dans le milieu marin.

Bonne pratique : ces dernières années, nombre de constructeurs de bateaux ont mis au point des moteurs à quatre temps extérieurs très efficaces. Remplacer les anciens modèles à faible rendement par ces nouveaux modèles permettra de réduire considérablement la pollution marine. Pour les moteurs intérieurs, adapter le moteur au biodiesel comme carburant de substitution peut réduire de façon significative les rejets toxiques dans le milieu marin.

9. Votre société prend-elle des mesures pour minimiser l'évacuation des vidanges et des eaux usées non-traitées des bateaux ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des décisions prises et des méthodes utilisées pour réduire au minimum l'évacuation des eaux usées non-traitées :

Problématique : le rejet des eaux usées brutes ou partiellement traitées dans les eaux côtières présente une menace pour la santé des récifs coralliens et d'autres milieux marins mais aussi pour l'homme.

Bonne pratique : l'élimination des eaux usées dans des systèmes de vidange à terre constitue la meilleure façon de minimiser les impacts sur le milieu marin. Si de tels systèmes de vidange ne sont pas disponibles, les bateaux doivent traiter mécaniquement et à l'aide de substances chimiques biodégradables non toxiques leurs eaux usées afin de réduire les matières solides et les pathogènes. De telles opérations doivent s'effectuer le plus loin possible des côtes, afin d'empêcher la pollution des sédiments, des récifs coralliens et des eaux côtières. Autre possibilité : les bateaux peuvent utiliser des sanitaires autonomes que l'on peut retirer des bateaux et vider dans des infrastructures adaptées à terre.

10. Votre société entreprend elle des actions pour empêcher le dépôt d'ordures ou de déchets solides dans un milieu marin ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour empêcher le dépôt d'ordures ou de déchets solides dans un milieu marin :

Problématique : la présence d'ordures dans l'environnement est inesthétique et menace la santé de nombreuses formes de vie marine. Les objets en plastique, les lignes de pêche, les mégots de cigarettes et les débris de polystyrène sont souvent ingérés par des tortues, des oiseaux marins, des poissons et des mammifères marins, ce qui provoque la mort de millions d'entre eux chaque année.

Bonne pratique : sur les bateaux d'excursion, les poubelles doivent être fermées ou gardées à l'intérieur afin de réduire les risques d'envol de débris par dessus bord. En outre, on peut remplacer les produits fabriqués à partir de plastique ou de polystyrène par des matériaux plus biodégradables, comme le papier.

11. Votre entreprise soutient-elle des bonnes pratiques environnementales afin d'éviter de pêcher et de servir à la consommation des espèces marines rares, menacées ou en voie d'extinction ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour éviter de pêcher et de servir à la consommation des espèces rares, menacées ou en voie d'extinction :

Problématique : au cours des dernières années, nombre de poissons de pêche sportive prisés ou d'autres espèces marines ont connu un important déclin et ont rejoint la liste des espèces menacées ou en voie d'extinction. Cette liste regroupe de nombreuses espèces de mérours, de maigres, de marlins, de thons, de vivaneaux, de homards et de crabes, entre autres. En faisant disparaître les prédateurs clés et les herbivores, la pêche excessive menace directement la santé des récifs coralliens et d'autres milieux marins dans le monde entier.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent contribuer au bon maintien des récifs coralliens et d'autres milieux marins en évitant de pêcher des espèces marines rares, menacées ou en voie d'extinction, destinées à la consommation. Des chartes de pêche peuvent protéger des populations de poissons en bonne santé à l'aide de programmes de prise avec remise à l'eau. Par ailleurs, les équipages des bateaux peuvent informer les touristes sur certaines espèces rares, menacées ou en voie d'extinction dans une région donnée afin d'en éviter la pêche.

12. Votre société soutient-elle des bonnes pratiques environnementales et sensibilise-t-elle ses clients à propos des impacts négatifs sur l'environnement que représente la pêche d'espèces marines en provenance de récifs coralliens et d'autres écosystèmes destinées à la vente comme objets de décoration ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour soutenir des bonnes pratiques environnementales et sensibiliser les clients aux conséquences potentiellement néfastes de la collecte d'objets de décoration :

Problématique : la disparition de composantes biologiques-clés des récifs coralliens et d'autres milieux marins peut sérieusement affecter l'équilibre d'un écosystème. Une pêche excessive de poissons coralliens, d'oursins, de coquillages et d'autres animaux marins destinés à la vente comme objets de décoration contribue au déclin des récifs coralliens et d'autres milieux marins à travers le monde.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent contribuer à la préservation des récifs coralliens et d'autres milieux marins en évitant de pêcher des espèces marines destinées à la vente comme objets de décoration. En outre, les équipages de bateaux peuvent sensibiliser les touristes sur les retombées potentiellement néfastes de la collecte d'espèces marines comme souvenirs.

13. Votre société contribue-t-elle à la protection de la biodiversité et participe-t-elle à des projets locaux de protection ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour protéger et conserver la biodiversité dans votre région :

Problématique : la dégradation de l'environnement et la perte de la biodiversité touchent toutes les régions du globe. Des projets de protection de l'environnement menés à l'échelle locale, régionale et internationale oeuvrent en faveur de la protection des écosystèmes terrestres (terre) et marins ; ils nécessitent régulièrement un appui sous forme de financement ou de bénévolat, entre autres.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent contribuer à la protection de l'environnement par un soutien financier, un don en nature, ou par un soutien matériel à des projets locaux ou régionaux de conservation des zones marines ou terrestres protégées. Ce soutien peut s'effectuer sous la forme de contributions financières aux parcs coralliens locaux ou autres parcs marins dans lesquels les prestataires de loisirs nautiques opèrent ; de pressions faites auprès d'organismes gouvernementaux pour soutenir les législations environnementales ; de participation à l'organisation d'activités locales ou régionales de protection de l'environnement et d'incitation aux touristes à contribuer financièrement aux projets locaux de conservation.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES EXPÉRIENCES INTERACTIVES AVEC LA FAUNE MARINE

INTERACTIVES AVEC LA FAUNE MARINE

Les cinq questions qui suivent s'adressent aux prestataires d'expériences interactives avec la faune marine, comme la nage en compagnie de dauphins ou de raies, l'observation de tortues ou de baleines, les excursions dans des récifs coralliens ou dans de petits bassins où reste l'eau à marée basse.

1. Votre société organise-t-elle des formations, des réunions d'information ou fournit-elle des documentations à ses employés et aux touristes sur les bonnes pratiques environnementales pour les expériences interactives avec la faune marine ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour sensibiliser les employés et les touristes à l'environnement :

Problématique : nombre d'impacts sur la faune marine sont dus à une méconnaissance et à une incompréhension de ces animaux de la part des prestataires de loisirs nautiques et des touristes.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent fournir des manuels de formation à l'attention de leurs employés et organiser des réunions d'information ou proposer des documentations, à bord, à l'attention des touristes, sur les questions environnementales-clés et souligner les pratiques qui minimisent les impacts sur la faune dans le milieu marin.

2. Votre société encourage-t-elle une politique de « non-contact » lors d'observation de tortues et d'autres animaux vivant dans les récifs, comme les oursins, les pieuvres et les coraux ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour mettre en œuvre une politique de « non-contact » lors d'observation d'animaux marins :

Problématique : manipuler des tortues marines et des animaux vivant dans les récifs peut induire un stress chez ces animaux et leur faire abandonner leurs principales zones de nourriture ou de reproduction.

Bonne pratique : instaurer une politique de « non-contact » permet de prévenir toute perturbation et donc de protéger la santé des animaux marins.

3. Votre société dissuade-t-elle ses employés et les touristes de donner à manger aux animaux marins comme les requins, les poissons de récif et autres ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour dissuader les employés et les touristes de nourrir les animaux marins :

Problématique : nourrir les animaux marins peut modifier le comportement de ces derniers ainsi que la taille de leur population, ce qui, à son tour, peut affecter les récifs coralliens et autres milieux marins. Une fois les animaux adaptés à la nourriture donnée par l'homme, ils peuvent perdre leur faculté naturelle à chercher eux-mêmes leur nourriture.

Bonne pratique : instaurer une politique empêchant de nourrir les animaux protège la santé des poissons des récifs et d'autres animaux marins sur des sites coralliens prisés et dans d'autres écosystèmes marins.

4. Votre société soutient-elle toutes les lois et les réglementations nationales protégeant les tortues, les mammifères marins et autres animaux marins et en informe-t-elle ses employés et les touristes ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises par votre société pour soutenir toutes les lois et réglementations nationales protégeant les tortues, les mammifères marins et autres animaux marins et en informer ses employés et les touristes :

Problématique : le harcèlement inutile et illégal, la pêche de tortues, de mammifères marins et d'autres animaux sauvages des récifs a provoqué le déclin de ces derniers dans certaines régions.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent contribuer à l'équilibre des récifs coralliens et d'autres milieux marins en respectant toutes les lois et réglementations visant à protéger les tortues, les mammifères marins et d'autres espèces vivant dans les récifs et en sensibilisant leurs employés et les touristes à leur importance et leur intérêt dans le cadre des activités nautiques.

5. Lors de spectacles ou d'exposition d'espèces marines, votre société s'assure-t-elle de la légalité de l'achat de celles-ci et de l'absence de retombées négatives sur la santé ou le stress des animaux en captivité lors des activités de spectacle ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises par votre société pour s'assurer de la légalité, de la santé et de l'absence de stress des animaux :

Problématique : ces dernières années, s'est développé un commerce lucratif d'espèces marines comme celui des dauphins et des petites baleines. Une grande partie de ce commerce est illégale et sa pratique provoque des blessures voire la mort de nombre d'animaux. En outre, une fois en captivité, ces animaux sont souvent utilisés, au dire des opposants à ce commerce, de façon cruelle, ce qui provoque un grand stress, des blessures voire leur décès.

Bonne pratique : les sociétés qui achètent des animaux marins pour des spectacles de divertissement ne doivent recourir qu'à des filières légales d'achat. En outre, ces sociétés doivent s'assurer que les animaux sont traités convenablement par des professionnels, ne sont pas victimes d'actes de cruauté et ne voient pas leur santé menacée.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DESTINÉES AUX PRESTATAIRES DE PÊCHE SPORTIVE

Les trois questions qui suivent s'adressent aux prestataires de pêche sportive.

1. Votre société applique-t-elle des programmes de pêche avec « prise et remise à l'eau » notamment d'espèces dont la population est en forte régression ou qui sont considérées comme menacées ou en voie de disparition ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des méthodes utilisées pour garantir un programme efficace de pêche avec « prise et remise à l'eau » :

Problématique : au cours des dernières années, le nombre de poissons de pêche sportive prisés comme le mérout, le maigre, la carangue, le marlin, le thon et les vivaneaux a fortement régressé ; ces espèces sont à présent considérées comme menacées ou en voie d'extinction.

Bonne pratique : des chartes de pêche sportive permettent aux populations de poissons de se développer et de protéger l'industrie de la pêche en pratiquant des programmes de prise avec remise à l'eau partielle ou totale notamment dans le cas d'espèces menacées ou en voie d'extinction. On peut améliorer davantage les programmes de prise avec remise à l'eau si l'on recourt à des pratiques et des technologies comme le « décrocheur d'hameçon » de l'Aquatic Release Conservation qui diminue la mortalité des poissons relâchés.

2. Votre société s'assure-t-elle que des lignes monofilament ou d'autres types de débris ne sont pas jetés dans l'océan et que les touristes sont sensibilisés à ce sujet ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour s'assurer que les lignes mono filament et d'autres débris ne sont pas jetés dans l'océan par l'équipage et les clients :

Problématique : les ordures déposées dans le milieu marin, comme les lignes de pêche monofilament, ne sont pas biodégradables et peuvent tuer des animaux comme les poissons, les tortues, les oiseaux de mer, les requins et les mammifères marins.

Bonne pratique : des chartes de pêche sportive permettent d'assurer qu'aucune ligne monofilament ou autre équipement de pêche n'est jeté dans le milieu marin et que les autres ordures du bateau sont bien arrimées. En outre, les membres des équipages peuvent sensibiliser les clients aux dangers que représentent le matériel de pêche et les ordures dans le milieu marin.

3. Votre société respecte-t-elle les lois et réglementations nationales en matière de pêche d'espèces de poissons dans votre région d'exploitation et en informe-t-elle ses clients ? Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour respecter les lois et réglementations relatives à la pêche d'espèces de poissons et en informer ses clients :

Problématique : au cours de ces dernières années, nombre d'espèces de poissons de pêche sportive prisées ont été pêchées en excès dans de nombreuses régions du globe. Des réglementations sur la pêche ont été instaurées pour permettre à la pêche commerciale et la pêche sportive de rester des activités viables, bien que la plupart ne se soient pas avérées efficaces pour assurer des populations de poissons florissantes.

Bonne pratique : des chartes de pêche sportive peuvent contribuer à maintenir des niveaux de prises fructueuses à condition que soient respectées les lois et les réglementations concernant la taille et les saisons des prises de poisson. En outre, les équipages peuvent sensibiliser les touristes sur les lois relatives à la pêche et à la consommation de poissons dans une région donnée.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DESTINÉES AUX PRESTATAIRES DE PLONGÉE AVEC TUBA, AVEC BOUTEILLES ET SANS ÉQUIPEMENT LOURD (SNUBA)*

Les quatre questions qui suivent s'adressent aux prestataires de plongée avec tuba, avec bouteilles et la plongée « snuba »

1. Votre société prône-t-elle, auprès de ses passagers et de son équipage, une politique visant à ne pas entrer en contact avec les coraux, ne pas manipuler ni nourrir les animaux sauvages comme les requins, les poissons de récifs et les tortues ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour s'assurer que l'équipage et les clients respectent une politique de « non-contact » :

Problématique : entrer en contact avec les coraux, manipuler et nourrir les animaux vivant dans les récifs peut avoir de nombreux impacts négatifs sur l'équilibre de l'ensemble d'un récif.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent soutenir et promouvoir l'équilibre des récifs en instaurant une politique dissuadant les plongeurs avec tuba, avec bouteilles et les adeptes du snuba d'entrer en contact, de manipuler et de nourrir les espèces sauvages.

2. Votre société sensibilise-t-elle les moniteurs de plongée, les photographes et vidéastes, et l'équipage aux effets que le contact des hommes et le harcèlement peuvent avoir sur les coraux et sur les animaux marins ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour s'assurer que l'équipage et les clients respectent une politique de non-contact :

Problématique : les moniteurs de plongée, les photographes, les vidéastes et les membres d'équipage entrent en contact et manipulent à l'excès les coraux et les animaux marins pour le plaisir des touristes.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent réduire de manière substantielle leurs contacts avec les coraux et animaux marins en sensibilisant les moniteurs de plongée, les photographes, les vidéastes et les membres d'équipage à l'environnement marin et en instaurant une politique de non-contact et de non-harcèlement des espèces animales.

3. Votre société fournit-elle un code de bonne conduite environnementale et/ou organise-t-elle à bord des réunions d'information à l'attention des touristes ou distribue-t-elle des documents, afin de réduire les impacts que peuvent exercer la plongée avec tuba, avec bouteilles et le snuba sur les récifs coralliens et la faune marine ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour réduire les impacts de la plongée avec tuba, avec bouteilles et du snuba sur les récifs coralliens.

Problématique : les touristes ne réalisent pas toujours l'impact de leurs actions sur les récifs coralliens et sur le milieu marin au sens large.

Bonne pratique : les prestataires de loisirs nautiques peuvent proposer à bord des documents sur l'environnement marin et organiser des réunions d'information afin d'informer et de sensibiliser les touristes aux conséquences potentiellement néfastes pour les récifs qu'ils peuvent produire avec leurs mains ou leurs palmes, leurs réservoirs ou tout autre équipement. En outre, ils peuvent collaborer avec les autorités locales pour établir une capacité maximale de plongée afin d'éviter tout engorgement de plongeurs sur des sites prisés.

4. Votre société organise-t-elle des cours de mise à jour des connaissances qui traitent de la notion de flottabilité à l'attention des plongeurs inexpérimentés ou qui manquent d'entraînement et fournit-elle des informations sur l'importance du lestage et de la rationalisation du matériel ?

Oui _____ Non _____

Prière de bien vouloir dresser la liste des actions entreprises pour informer les plongeurs sur le contrôle de la flottabilité :

Problématique : nombre de plongeurs touchent les récifs coralliens par manque d'expérience et/ou par incapacité à maintenir une flottabilité neutre et la rationalisation du matériel.

Bonne pratique : les organisateurs de plongée peuvent dispenser des cours sur la flottabilité et mettre à jour les connaissances à l'attention des plongeurs inexpérimentés ou qui manquent d'entraînement pour réduire au minimum les impacts des plongeurs, en s'attaquant à des sujets-clés comme le lestage et la rationalisation du matériel.

* Le snuba est un sport nautique relativement récent pour des plongeurs non diplômés qui associe la plongée avec tuba et la plongée avec bouteilles. Les plongeurs peuvent respirer grâce à un détendeur classique sous l'eau, ils ne portent pas de gilet de stabilisation, ni de bouteilles d'air comprimé associées à la plongée traditionnelle. A la place, une réserve d'air comprimé est maintenue sur un petit radeau à la surface et les pratiquants sont alimentés par des conduites d'air sous l'eau.

CETTE LISTE DE CONTROLE D'EVALUATION* EST UNE INITIATIVE CONJOINTE :

THE CENTER FOR ENVIRONMENTAL LEADERSHIP IN BUSINESS

Le *Center for Environmental Leadership in Business* (CELB) offre un nouveau cadre de collaboration entre le secteur privé et la communauté environnementale. Ce Centre est le fruit d'un partenariat entre *Conservation International* (CI) et *Ford Motor Company*. Le CELB est une division de CI et est dirigé par un conseil de direction distinct composé de dirigeants issus du milieu des affaires et de la communauté environnementale. Le CELB encourage le secteur privé dans le monde entier à trouver des solutions aux problèmes environnementaux critiques pour la planète pour lesquels l'industrie joue un rôle précis. Dans le cadre de son programme « *Travel and Leisure* », le CELB travaille avec les principales entreprises touristiques en vue d'intégrer les principes de préservation dans leurs activités quotidiennes et d'influencer la planification et la gestion des destinations touristiques-clés.

The Center for Environmental Leadership in Business (CELB)

Conservation International (CI)

Tél : +1-202-9121000

www.celb.org

THE TOUR OPERATORS INITIATIVE FOR SUSTAINABLE TOURISM DEVELOPMENT

L'initiative des voyageurs pour le développement du tourisme durable (TOI) est un réseau qui réunit plus de 20 voyageurs qui se sont engagés à intégrer les principes de durabilité dans leurs activités professionnelles et à collaborer en vue de promouvoir et diffuser des pratiques compatibles avec le développement durable. L'initiative TOI a été mise au point grâce au soutien du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale du tourisme (WTO/OMT). Le *Center for Environmental Leadership in Business* participe activement aux activités de la TOI en apportant une aide technique et financière.

Tour Operators' Initiative for Sustainable Development (TOI)

Tél : +34-91-5678100

www.toinitiative.org

THE CORAL REEF ALLIANCE

Depuis sa création en 1994 par des plongeurs avec bouteilles soucieux de conservation, la Coral Reef Alliance (CORAL) bénéficie d'une crédibilité exceptionnelle au sein la communauté de la plongée sous-marine. L'organisation a mis en place des stratégies créatives à la fois pour sensibiliser les plongeurs et les professionnels de la plongée à l'intérêt de conserver les récifs coralliens et également pour qu'ils s'engagent véritablement dans la protection des récifs. La journée Dive In To Earth Day qu'organise annuellement CORAL mobilise des centaines de professionnels de la plongée, des milliers de plongeurs et des dizaines de praticiens des parcs marins du monde entier qui nettoient les récifs et d'autres zones maritimes et sensibilisent les populations aux problèmes de protection de la mer et des récifs. La CORAL a une grande connaissance et une réputation internationale concernant les bonnes pratiques de gestion de parcs marins ainsi que la transmission de cette expertise.

The Coral Reef Alliance (CORAL)

Tél : +1-415-8340900

www.coral.org

*Cette liste de contrôle peut être téléchargée sur chacun des sites web.